

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1935)

Heft: 21

Rubrik: Pendant l'entr'acte...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après LE GRAND JEU et NUITS MOSCOVITES

avec Natalie PALEY
Nina Myral
Roger Karl
Arnaud
Aimé Clariond
Jean Debucourt

PIERRE RICHARD-WILLM triomphe dans

LE PRINCE JEAN

d'après l'œuvre de Ch. MERÉ

FOX FILM
GENÈVE
12, rue de la Croix-d'Or

En deux mots...

— On parle de la construction de grands studios cinématographiques dans la région de Montreux. Coût de trois à quinze millions de francs suisses, suivant la source du renseignement. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

— Par suite du mariage de sa sympathique directrice, Mlle Cilly Schaltenbrandt, la Warner Bros First National vient de nommer directeur de son agence de Genève M. Charles Glikmann, que l'on connaît précédemment comme représentant d'Eos-Films, sous le nom de Léon Glikemann.

— La Monopole-Films de Zurich vient de charger M. Alexandre Zalchoupine de le représenter en Suisse romande, en remplacement de M. Vassalli.

— Pour remplacer M. Mendel, qui quitte notre pays, la Metro-Goldwyn-Mayer a nommé directeur de son Agence suisse à Zurich M. Jean Birkhahn, précédemment directeur à Sofia.

— On annonce la mort, à Genève, à l'âge de 57 ans, de M. Fleury Mathez, un des principaux loueurs de films au temps glorieux du muet. M. Fleury Mathez, qui dirigea la World Film Office, avait su gagner quantité de chaudes sympathies, tant en Suisse qu'à l'étranger.

— La faillite du cinéma Bel-Air, à Lausanne, fait l'objet de beaucoup trop de conversations. Il y aurait des plaintes pénales, etc., etc. En vérité, l'on ne sait rien de bien précis, sinon que cette très malheureuse affaire ne relèvera certes pas le prestige du cinéma auprès de nos autorités, qui tendent déjà beaucoup trop à généraliser.

— Heureusement que de Genève M. Fernand Reyrenne, grand animateur de la Fox-Film, nous annonce la création de « La Pellicule », club de cinégraphistes — loueurs et exploitants — venant leurs amis après-midi au noble jeu de quilles. Dans d'autres villes, des clubs analogues sont en formation. A quand la première rencontre de Genève et Lausanne, et quelle sera l'équipe représentative ?... Comme on peut le constater, la grippe, qui sévit bien lourdement, n'a pas détruit toute bonne humeur.

— A Montreux, au Passage du Kurhaus, M. Moser, directeur du cinéma Rex, de Vevey, va faire construire un nouveau cinéma de 700 places.

— Le grand film français « Angèle » bat tous les records de succès à Genève et à Lausanne. Pour le moment, il en est à sa sixième semaine.

Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique :

Concerne les films : La grande expérience, Arlette et ses papas, Amok.

Vu le préavis de la Commission cantonale de contrôle des films,

Constatant que si le film La grande expérience ne contient pas des scènes contraires à la morale, ni susceptibles de provoquer ou de susciter des actes criminels ou délictueux, il présente par contre, de façon répétitive, plusieurs scènes habilement choisies de la vie en URSS, que cette succession d'images, représentant sous une forme très fragmentaire, et partant entachée de manque d'objectivité, révèle, sans qu'on en puisse douter, un caractère de propagande tel que le film est de nature, sinon à en-

gendrer des réactions violentes, du moins à fausser l'opinion des masses.

Il constitue un des éléments de l'action entreprise par l'organisation communiste internationale, sous le patronage du gouvernement soviétique, ayant pour but la destruction, par la violence, de l'ordre légalement établi, vu les dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 4 octobre 1927 concernant les cinématographes et le Département de films.

Le Département de justice et police prononce l'interdiction, sur tout le territoire vaudois, du film soviétique La grande expérience.

Il est pris une décision d'interdiction analogue à l'égard du film français Arlette et ses papas.

Les personnes qui feraient projeter les films interdits, sous leur titre original ou sous un autre, s'exposent aux pénalités prévues aux articles 79 et suivants de l'arrêté précité.

Le film français Amok peut être autorisé aux exceptions ci-après :

a) l'interdiction d'admission des enfants, prévue par l'article 16 nouveau de l'arrêté du 4 octobre 1927, est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus ;

b) mention de cette réserve devra figurer dans la réclame (affiches, annonces et communiqués) ;

c) un contrôle de police spécial sera exercé à l'entrée des salles en vue de la stricte application de l'interdiction.

Les films suivants ne peuvent pas être présentés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département de justice et police : *Comme les grand, Jew-Suss (Le Juif-Suss)*, 300 à l'heure.

Le Chef du Département : BAUP.

Le Département de justice et police du canton de Genève nous communique :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, après les décisions prises par notre Département en se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films :

Les films suivants sont autorisés sans réserve : Secret d'une nuit, Le lac aux dames, La grande expérience, Fendant du Carnaval, Angèle.

Le film Arlette et ses papas a été interdit, sa projection ayant donné lieu à des manifestations. Cette décision a été confirmée par le Conseil d'Etat, qui a estimé notamment que ce film provoque une malaise moral. Le préavis de la Commission de contrôle était le suivant : nettement contraire à la morale, situations secrètes, jusqu'aux derniers mètres, le public croit à un inceste.

Le film La grande tourmente a été autorisé par le Conseil d'Etat, avec certaines coupures dans le commentaire verbal.

Le greluchon défile a été autorisé par décision du Conseil d'Etat.

Le film Viva-Villa est autorisé sous les réserves suivantes :

1. Les jeunes gens au-dessous de 18 ans ne sont pas admis. — 2. Le dernier titre est supprimé.

Le secrétaire général du Département de justice et police : A. LORENZ.

Le Département de justice et police du canton du Valais nous communique :

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la commission de censure de notre canton a refusé, après visionnement, les films suivants :

1. Mariage à responsabilité limitée ; 2. Cantique d'amour ; 3. On a trouvé une femme nue ; 4. Le train de 8 h. 47 ; 5. Mandalay ; 6. Christine de Suède ; 7. Cléopâtre ; 8. Rythmes d'amour ou Le fantôme de music-hall.

La commission de censure.

zu verkaufen in bestem Zustand. Offerlen unter Chiffres 250 Rd. an Schweizer-Film-Suisse, Terreaux 27, Lausanne.

250 Fauteuils

strapontins, à vendre, en très bon état. Offres sous chiffres 250 Rd. au Schweizer-Film-Suisse, Terreaux 27, Lausanne.

HOHE SCHULE :

DÜSSELDORF : Apollo Theater : In 14 Tagen 47,845 Besucher.

MÜNCHEN : Luifeld Lichtspiele : In den ersten 14 Tagen 25,922 Besucher. 4. Woche 10,000.

HAMBURG : Schauburg : In den ersten 4 Wochen 765 Besucher. 5. Woche verlängert. Etc. etc.

Die beiden Seehunde

BERLIN : Primus Palast : 100. Vorstellung erreicht. 2. Monat verlängert.

CHESTERFIELD : Regina Palast : In 14 Tagen 16,300 Besucher. 2. Woche verlängert.

LEIPZIG : U.T. Lichtspiele : In 7 Tagen 14,400 Besucher. 2. Woche verlängert.

MANNHEIM : Alhambra : 2. Woche verlängert.

Vieleh : **ETNA-FILM**

CO. A. - G. LUZERN



Alles spricht von der vollendeten

TONWIEDERGABE

im neu eröffneten Cinema
URBAN

verbessern auch Sie Ihre Apparatur durch Einbau des von

Schwungbahnerät Type EUROPA

Überzeugen Sie sich selbst von der unerreichten Qualität der neuen KLANGFILM-APPARATUR im Urbantheater in Zürich: Ingenieurbesuch für Verbesserungsvorschläge unverbindlich.

Vertretung: **AEG Elektrizitäts Akt. Ges. ZÜRICH**

Stampfenbachstrasse 12-14